



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service cantonal des contributions SCC
Kantonale Steuerverwaltung KSTV

Rue Joseph-Piller 13, Case postale, 1701 Fribourg

www.fr.ch/scc

Impôt sur le gain immobilier

L'impôt cantonal sur le gain immobilier est perçu aux taux suivants :

- > 22 % pour une durée de propriété allant jusqu'à deux ans ;
- > 20 % jusqu'à quatre ans ;
- > 18 % jusqu'à six ans ;
- > 16 % jusqu'à huit ans ;
- > 14 % jusqu'à dix ans ;
- > 12 % jusqu'à quinze ans ;
- > 10 % plus de quinze ans.

L'impôt communal correspond au 60% de l'impôt cantonal.